

## RECTIFICATIFS

## Rectificatif à l'arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2001

(« Journal officiel des Communautés européennes » L 56 du 26 février 2001)

## SECTION I : PARLEMENT

Page 137, titre C « Effectifs », la première ligne du tableau est modifiée comme suit :

## Effectifs autorisés

Institutions	2000		2001	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
«Parlement et Médiateur européen	3 511	633	3 564	647»

## SECTION IV : COUR DE JUSTICE

Pages 1475 et 1488, au poste 1 1 0 0 « Traitements de base », la note « Un crédit de 100 000 euros est inscrit au chapitre 10 0 » est supprimée; cette même note est ajoutée aux pages 1476 et 1489 au poste 1 1 1 0 « Agents auxiliaires ». Page 1524, dans le commentaire du chapitre 10 0, le poste 1 1 0 0 « Traitements de base » est remplacé par le poste 1 1 1 0 « Agents auxiliaires ».

## SECTION V : COUR DES COMPTES

Page 169, dans le tableau D « Patrimoine immobilier », la ligne « Section V - Cour des comptes » est remplacée par le texte suivant :

Institutions		Immeubles en location		Patrimoine immobilier
		Crédits 2001	Crédits 2000	
«Section V	Cour des comptes	6 428 000	6 296 000	19 179 136»

Les totaux de ce tableau sont modifiés en conséquence.

Page 172, dans la colonne « Montants totaux » du tableau intitulé « Immeubles faisant partie du patrimoine immobilier », le montant de 19 179 136 euros remplace celui de 24 018 918 euros.

## SECTION VII : COMITÉ DES RÉGIONS

Page 167, dans le tableau des effectifs, la note 9 est remplacée par le texte suivant :

« Dont 1 A 3, 1 A 7, 1 B 3 et 1 C 3 temporaires affectés au cabinet du président et 5 A 7, 3 A 6, 2 B 5, 3 C 5 et 1 C 4 temporaires affectés aux groupements par affinités politiques. »

Page 169, dans le tableau D « Patrimoine immobilier », la ligne « Sections VI et VII » est remplacée par le texte suivant :

Institutions		Immeubles en location	
		Crédits 2001	Crédits 2000
«Sections VI et VII	Comité économique et social, structure organisationnelle commune et Comité des régions	15 011 000	19 340 420»

## SECTION III : COMMISSION (CENTRE DE TRADUCTION)

Page 150, dans la partie C « Effectifs » et page 441, dans le poste A-4 0 1 5 « Centre de traduction des organes de l'Union européenne », le tableau des effectifs du Centre est remplacé par le tableau suivant :

## «Centre de traduction des organes de l'Union européenne»

Catégories et grades	Emplois permanents		Emplois temporaires	
	2000	2001	2000	2001
A 2	—	—	1	1
A 3	—	—	—	—
A 5	—	—	1	1
A 6/A 7	—	2	3	6
<b>Total</b>	—	2	5	8
LA 3	—	1	1	1
LA 4	—	—	2	3
LA 5	—	—	6	6
LA 6/LA 7	—	—	62	60
LA 8	—	—	2	2
<b>Total</b>	—	1	73	72
B 1	—	—	—	—
B 2/B 3	—	1	3	4
B 4/B 5	—	—	19	22
<b>Total</b>	—	1	22	26
C 1	—	—	—	—
C 2/C 3	—	—	5	6
C 4/C 5	—	—	33	35
<b>Total</b>	—	—	38	41
D 2/D 3	—	—	6	6
<b>Total</b>	—	—	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total général</b>	—	<b>4</b>	<b>144</b>	<b>153»</b>